



SPIP du Var
Antenne de DRAGUIGNAN

Mobilisé et Toujours dans l'Action

Nous avons été soudés autour de la manifestation historique des CPIP le 10.05.2016
Poursuivons dans cette dynamique

Les Personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de Draguignan se sont réunis une nouvelle fois en Assemblée Générale le 19.05.2016 et ont décidé à la majorité de reconduire la mobilisation.

Nous maintenons :

- Boycott des réunions institutionnelles et partenariales,
- Boycott des réunions de service et d'Antenne
- Boycott des CPI
- Boycott des groupes de réflexion et des groupes de travail programmés et à venir
- Boycott de l'organisation des jeux pénitentiaire et des activités liées au PLAT
- Pas de présence de CPIP en CAP
- Aucune prise en charge de stagiaire en dehors des stagiaires CPIP
- Information délivrée aux autorités aux élus et à notre Député Président de la CAD
- **Information délivrée aux médias**

Nous attendons de la DAP :

- Un véritable calendrier adapté pour l'ouverture de négociations statutaires et indemnitaires, un relevé de conclusion est insuffisant.
- L'abandon du RIFSEEP pour la filière IP
- L'équité pour la retraite des ASS ayant intégré le corps des CPIP
- Un plan de recrutement de CPIP à la hauteur des ambitions des nouvelles dispositions de nos missions

Les 4000 CPIP sont déterminés et fiables dans leurs missions,
ils le sont également dans l'action.

Pétition

[:https://secure.avaaz.org/fr/petition/Le_ministre_de_la_Justice_JeanJacques_Urvoas_Revalorisation_indemnitaires_et_statutaire/?launch](https://secure.avaaz.org/fr/petition/Le_ministre_de_la_Justice_JeanJacques_Urvoas_Revalorisation_indemnitaires_et_statutaire/?launch)



Solidarité avec les SPIP mobilisés

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE SOUTIEN DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE À L'INTERSYNDICALE DES SPIP (CGT INSERTION ET PROBATION, SNEPAP FSU ET CFDT INTERCO JUSTICE)

Communiqués de presse, publié le 10 mai 2016, mis à jour le 10 mai 2016

Ce mardi 10 mai 2016, les services pénitentiaires d'insertion et de probation sont une nouvelle fois mobilisés. Depuis plus de trois mois, ces personnels du ministère de la Justice se heurtent au refus du gouvernement de prendre en considération leurs légitimes revendications et à des manœuvres de l'administration pour étouffer le mouvement.

Le Syndicat de la magistrature exprime sa solidarité aux personnels de la filière insertion et probation et soutient leurs revendications. Il est en effet impensable que la politique gouvernementale laisse sur le bord du chemin celles et ceux qui assurent l'une des fonctions essentielles de la justice pénale : suivre, accompagner et réinsérer les personnes condamnées.

Oublier la filière insertion et probation dans la revalorisation des traitements des personnels de l'administration pénitentiaire est un choix lourd de symboles.

C'est mépriser des personnels soumis à des charges de travail incompatibles avec leurs missions et pris en permanence dans des injonctions contradictoires. Dans le quotidien d'un conseiller d'insertion et de probation, le tiraillement est constant : entre l'injonction à la gestion des flux et l'exigence d'un suivi rapproché et individualisé, entre l'incitation à la détection, au partage d'information et l'appel à bâtir une relation fondée sur la « réceptivité » et la confiance, entre la violence des mises en cause des services dans les affaires médiatisées et la faiblesse de leurs moyens.

C'est aussi, en creux, privilégier la dimension sécuritaire de la prison au détriment de la promotion des peines alternatives. Le refus de reconnaître à leur juste valeur les personnels de la filière insertion et probation rejoint alors le choix de construire toujours plus de places de prison. Dès les premiers jours de ses fonctions, le garde des Sceaux a choisi de s'engager dans cette voie, reniant ses prises de positions passées et choisissant d'ignorer les études de long terme qui démontrent que l'augmentation des places ne tarit pas la surpopulation carcérale.

Les personnels de l'insertion et de la probation méritent mieux : la revalorisation statutaire et indemnitaire doit passer par eux. Elle ne suffira pas, tant il reste de chemin à parcourir pour donner à ces services les moyens matériels et humains dont ils manquent cruellement. Et pour rappeler l'importance d'un service public conçu non comme un appareil de détection et de renseignement au service de l'Etat, mais bien d'accompagnement à la réinsertion.

Syndicat de la magistrature - 12-14, rue Charles Fourier, 75013 Paris
Tél. : 01 48 05 47 88 - Fax : 01 47 00 16 05 - [contact\(a\)syndicat-magistrature.org](mailto:contact@syndicat-magistrature.org)